

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 JUIN 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 26 JUIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

**Date de convocation :** 19 juin 2024

**MEMBRES PRESENTS :**

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWENANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Marie-Laure DUMONT, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR.

**POUVOIRS :**

Marie-Laure DUMONT À Lysiane ROUYER,  
Mallory PEYRONAUD À Jérôme GRIMAL,  
Hassen SFAR À Christophe MONTEIRO.

**MEMBRE ABSENT :**

Louis-Adrien DELARUE.

Madame Sandra BISBAU a été nommée secrétaire de séance

## N° 2024-057- Finances - Budget Ville - Budget supplémentaire 2024

Le budget supplémentaire qui vous est présenté au titre de l'exercice 2024 reprend plusieurs types d'inscriptions :

- L'inscription des crédits de reports d'investissement 2023,
- La reprise des résultats antérieurs et l'affectation du résultat de fonctionnement,
- L'ajustement de dépenses et recettes d'investissement,
- L'ajustement de dépenses et recettes de fonctionnement.

### **A – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 4 370 876,18 €**

#### **A-I – REPORTS DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1 696 655,10 €**

*Opérations individualisées :*

**118 – Plan Handicap Voirie 295 000,00 €**

*Opérations non-individualisées :*

**Chapitre 20 – Etudes – logiciels 55 098,60 €**

**Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées 251 312,85 €**

**Chapitre 21 – Acquisitions 1 044 450,94 €**

**Chapitre 23 – Travaux 50 792,71 €**

#### **A-II– LE DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 409 781,08 €**

Il s'agit de reprendre le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2023.

**001 – Déficit d'investissement 409 781,08 €**

#### **A-III–LES AJUSTEMENTS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2 264 440,00 €**

L'excédent cumulé relativement important dégagé en 2023 (3 014 930,52 €) associé aux nouvelles subventions notifiées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 permettent aujourd'hui d'inscrire un certain nombre de projets programmés dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement Le tableau ci-dessous reprend l'intégralité des nouvelles dépenses proposées correspondant principalement à des projets qui avaient été mis en attente au moment du vote du budget primitif 2024.

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT NOUVELLES</b>	<b>MONTANT PROPOSE</b>
Installation d'un Visiophone pour la ludothèque du Pôle Enfance	5 000,00 €
Réparation de la toiture atelier menuiserie du PAD	30 000,00 €
Augmentation de l'enveloppe travaux « Eclairage Public » (30 000 € BP)	100 000,00 €
Augmentation de l'APCP rénovation énergétique des bâtiments (500 000 € BP)	500 000,00 €
Installation d'un conférencier et d'une sono en salle du conseil	10 000,00 €
Installation de défenses de fenêtres locaux Police Municipale	7 000,00 €
Renouvellement des tatamis au gymnase Léon Blum	20 000,00 €
Réfection de la piste athlétisme au gymnase Albert Grégoire	25 000,00 €
Aménagement du skate park en multi park	90 000,00 €
Complément d'enveloppe Pump Track pour un linéaire plus long (61 000 € BP)	50 000,00 €
Provision visite d'architecture écoles	5 000,00 €
Travaux d'ouverture Préau école Célestin Freinet (verdissement des cours)	20 000,00 €
Accès par badges des bâtiments - Espace Matisse	55 000,00 €
Reprise des Plexiglas de la toiture et des façades de l'ancien tennis couvert	30 000,00 €
Installation d'un regard de canalisation d'eaux usées école Charles Perrault	1 100,00 €
<b><i>ENTRETIEN DU BATI ET ECONOMIES D'ENERGIE</i></b>	<b>948 100,00 €</b>
Achat d'une gazonnière pour le stade Léo Lagrange	8 000,00 €
Achat de véhicules	115 000,00 €
Complément d'enveloppe sur l'équipement informatique (12 500 € BP)	15 000,00 €
Renouvellement du parcours Sportif Espace Matisse	30 000,00 €
Mobilier de voirie	5 000,00 €
Mobilier urbain	7 000,00 €
Complément d'enveloppe hygiène et sécurité (2 000 € BP)	3 000,00 €
Installation de jeux de plein air / équipements de plein air	15 000,00 €
Achat de Filets foot + pares ballons... (dépenses récurrentes)	3 000,00 €
Achat de lames pour broyeurs et city cut (dépenses récurrentes)	1 500,00 €
Cimetières - reprise de concessions	6 000,00 €
Achat de matériel pour l'entretien espaces verts / environnement PAD	1 000,00 €
Fournitures de cavurnes pour les cimetières	4 000,00 €
Achat d'une tondeuse électrique pour le cimetière des Effamiers	7 000,00 €
Achat d'une caméra de détection de réseaux	5 500,00 €
Renouvellement des défibrillateurs	3 000,00 €
Achat de petit matériel pour le PAD	1 500,00 €
Installation d'essuie mains souffleur divers sites (fin du programme)	5 000,00 €
Installation de récupérateurs d'eau pour le site PAD	6 000,00 €
Achat de 4 projecteurs à leds et flight case (Matisse)	4 000,00 €
Renouvellement des chaises et tables du mandala	1 000,00 €
Achat de 20 Tables rondes pour Matisse	2 000,00 €
Enveloppe Gros Electroménagers	3 000,00 €
Achat de matériels divers toutes écoles	3 500,00 €
Achat de matériels divers périscolaire	2 000,00 €
Achat de mobilier dans les écoles	2 500,00 €
Achat d'un pont élévateur pour l'atelier mécanique	5 000,00 €

Achat d'une tondeuse pour les stades	42 000,00 €
Achat d'une cafetière pour Soelys	400,00 €
Achat de vélos pour l'école Charles Perrault	700,00 €
Remplacement de 10 tableaux d'affichage écoles	5 000,00 €
Remplacement de sols amortissants dégradés	5 000,00 €
Remplacement d'un jeu de plein air dans une école avec sol amortissant	5 000,00 €
Achat d'un plancha industrielle	6 000,00 €
Installation d'une alarme intrusion pour la cuisine centrale	7 000,00 €
Renouvellement des poubelles de tri dans les écoles	2 000,00 €
Renouvellement des armes d'entraînement de la police municipale	6 000,00 €
<b>MATERIEL</b>	<b>343 600,00 €</b>
Augmentation de l'enveloppe Marché à bon de commande Voirie (150 000 € BP)	200 000,00 €
Provision pour levés topographiques	5 000,00 €
<b>VOIRIE</b>	<b>205 000,00 €</b>
Rénovation des vestiaires stade Pierre Fournier	600 000,00 €
Installation de buts supplémentaires pour le stade Pierre Fournier	10 000,00 €
Acquisition des « Algeco » de l'ASJ du stade Léo Lagrange	10 000,00 €
Provision pour l'intervention d'un bureau d'étude et diverses prestations	3 000,00 €
Complément des crédits « EcOasis® » de l'école Monnet (476 000 € BP) pour finaliser l'aménagement de la Cour au niveau équipement de plein air et sportifs	100 000,00 €
Cité Educative divers projets d'investissement	15 000,00 €
Complément de l'enveloppe vidéo protection (6 000 € BP)	10 000,00 €
Installation d'un radar pédagogique solaire	4 740,00 €
<b>PROJETS DIVERS</b>	<b>752 740,00 €</b>
Achat de parcelles	5 000,00 €
<b>FONCIER</b>	<b>5 000,00 €</b>
Participation à une étude relative aux stades Chanzy/Lebon (montant maximum à affiner)	10 000,00 €
<b>SUBVENTIONS EQUIPEMENT</b>	<b>10 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 264 440,00 €</b>

**B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT****4 370 876,18 €****B-I – REPORTS RECETTES D'INVESTISSEMENT****760 885,07 €***Opérations individualisées :***118 – Plan Handicap Voirie****88 650,95 €****122 – Rénovation Mairie****64 008,57 €***Opérations non-individualisées :***13 – Subventions d'investissement****608 225,55 €**

## **B-II – L’AFFECTATION D’EXCEDENT DE FONCT. REPORTE 1 345 551,11 €**

L’excédent de fonctionnement constaté en 2023 (3 014 930,52 €) vient couvrir intégralement le déficit d’investissement 2023 reports compris pour 1 345 551,11 €.

**Chapitre 10 – Dotations, Fonds divers et réserves 1 345 551,11 €**

## **B-III – LES AJUSTEMENTS DE RECETTES D’INVEST. 809 885,59 €**

**123 – Rénovation Energétique des Bâtiments 996 182,00 €**

Le fond pour l’accélération de la transition écologique, dit Fonds vert, a été créé dans le but des financer des projets dans trois domaines, à savoir la performance environnementale, l’adaptation du territoire au changement climatique et l’amélioration du cadre de vie. La Ville a déposé un dossier fin 2023, pour lequel une subvention d’un montant de 996 182 € a été accordé pour le projet global de rénovation du bâti de la commune en lien avec le décret tertiaire, sur les bâtiments suivants : Cuisine Centrale / Restaurant Scolaire et le groupe scolaire Herriot Freinet Kergomard.

**Chapitre 13 – Subventions d’investissement 263 203,00 €**

Les subventions suivantes ont été notifiées :

- Agence de l’eau Adour-Garonne : 217 618 €. Il s’agit d’une subvention liée au projet « EcOasis® » de l’école Monnet.
- Deux fonds de concours du Grand Angoulême :
  - Réalisation d’aménagements de pistes cyclables : 65 385 €
  - Rénovation des courts de tennis du stade Léo Lagrange : 20 000 €
- Département de la Charente : 56 000 € dans le cadre du plan vélo.

Lors des travaux d’extension du centre municipal de santé, une subvention avait été accordée par l’Union Européenne au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour un montant maximum de 181 750,70 €. Aussi, un premier acompte de 85 530 € avait été sollicité et versé courant 2022. Compte tenu du montant des dépenses finalement éligibles, inférieur au coût initialement prévu, ainsi que des autres financements publics déjà obtenu sur ce projet, en particulier la Dotation Politique de la Ville 2020 pour un montant de 203 027 €, la commune ne percevra que 442 € sur le solde de la subvention (96 220 €). Ainsi, il convient de réduire la somme reportée pour cette subvention de 95 800 €.

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées -449 499,41 €**

Au vu des résultats 2023 repris lors de ce budget supplémentaire et des différentes subventions notifiées à ce jour, l’emprunt d’équilibre inscrit au budget 2024 pour un montant de 860 662 € peut être réduit et ramené à 411 162,59 €.

## **B-IV – LES RECETTES D’ORDRE D’INVESTISSEMENT 1 454 554,41 €**

### **Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement**

**1 454 554,41 €**

Le budget d’investissement est équilibré par un virement de la section de fonctionnement de 1 454 554,41 €.

## **C – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 1 720 954,41 €**

### **C-I – LES AJUSTEMENTS DE DEPENSES DE FONCT**

**266 400,00 €**

#### **Chapitre 011 – Charges à caractère général**

**121 300,00 €**

#### **Les dépenses nouvelles de ce chapitre : 127 000,00 €**

- Face aux difficultés récurrentes rencontrées par la commune en termes de recrutement de médecins pour le centre municipal de santé, la ville a sollicité un cabinet de recrutement (HAYS) afin d’obtenir une assistance dans le recrutement d’un médecin généraliste. Cet accompagnement va générer des honoraires pour un montant forfaitaire de 18 000 €.
  - L’ensemble des marchés d’assurance de la commune a été renouvelé en ce début d’année. La ville a été confrontée, comme la majorité des collectivités locales, au durcissement des conditions contractuelles des assureurs consécutif, notamment, aux émeutes de l’été 2023 et donc à la hausse généralisée des tarifs dans ce secteur. Ainsi, l’assurance multirisque qui comprend les assurances pour dommages aux biens, pour la flotte automobile, pour la responsabilité, et pour la protection juridique et fonctionnelle s’élève pour 2024 à 150 000 €. La somme anticipée au budget primitif s’élevait à 80 000 €, un complément de 75 000 € est donc nécessaire pour payer l’ensemble des cotisations de l’année. Le montant annuel de l’assurance statutaire qui vise à protéger les agents de la commune, notamment en cas d’accident de travail, de maladie ou encore de congé maternité, s’élève quant à lui à 25 595 € quand 35 000 € ont été inscrits au budget primitif (charge supportée sur le chapitre 012-charges de personnel).
  - Compte tenu de la hausse généralisée des prix, l’enveloppe dédiée aux frais de télécommunications est abondée de 1 000 € et donc portée à 53 850 €.
  - Une somme de 9 000 € est affectée au budget « Cité Educative » pour le financement de projets supplémentaires (26 000 € au BP).
  -
- lys consécutives aux émeutes de 2023 et à la procédure d’expertise judiciaire quant à la suspension des délais de garantie décennale s’élèvent au total à 24 000 €.

#### **Transfert du chapitre 011 vers le chapitre 65 – charges de gestion courante : - 5 000,00 €**

Les aides relatives aux bourses d'études et aux permis de conduire versées par la commune et inscrites à hauteur de 5 000 € sont dorénavant, à la demande du Trésorier, imputées sur le chapitre 65, article 65131.

**Transfert du chapitre 011 vers la section d'investissement : -700,00 €**

Les instituteurs de l'école Perrault souhaitent acquérir, via leurs crédits annuels alloués, plusieurs vélos pour un montant total de 700 €. Ce type de biens correspondant à de l'investissement, cette somme doit être basculée en section d'investissement.

**Chapitre 012 – Charges de personnel**

**30 000,00 €**

Au niveau des dépenses de personnel, compte tenu des projections réalisées sur les prochains mois, il vous est proposé d'abonder le chapitre 012 de 30 000 € affectées aux rémunérations du centre municipal de santé (vacataires).

**Chapitre 65 – Charges de gestion courante**

**115 100,00 €**

**Les dépenses nouvelles de ce chapitre : 110 100,00 €**

L'enveloppe des subventions va être abondée de la façon suivante (67 500 €) :

- CCAS de Soyaux : + 50 000 €. Une somme de 422 000 € a été votée au budget primitif comprenant 350 000 € de subvention de fonctionnement, 49 000 € de subvention au titre de la valorisation des mises à disposition des locaux et du personnel communal au bénéfice du CCAS et, depuis 2024, une subvention de 23 000 € pour le cofinancement du contrat local de santé. Jusqu'en 2022, la commune versait au CCAS une subvention de fonctionnement de 450 000 €. Celle-ci, compte tenu des excédents cumulés réalisés au fil des années, avait été réduite et ramenée à 350 000 € tout en maintenant un équilibre budgétaire pour le CCAS. Cependant, le CCAS a été impacté, comme toutes les collectivités locales, par la hausse généralisée des prix initiée depuis trois ans et les situations de plus en plus précaires d'une partie des habitants de la commune symbolisé par une hausse marquée des aides accordées par le CCAS. Aussi, afin de pérenniser le budget 2024 du CCAS et garantir une gestion saine de celui-ci, il est proposé de verser au CCAS une subvention complémentaire de 50 000 €.
- Bibliothèque pour tous : + 8 500 € provisionné. Il s'agit d'une aide à l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion de prêts de livre nécessaire au bon fonctionnement de la bibliothèque en lien avec le GrandAngoulême. Le montant total n'est pas encore arrêté et la somme indiquée sera le plafond maximum, la somme finale sera définie au vu de la participation du réseau national sur ce logiciel et sa maintenance (somme finale plutôt aux environs de 6 000€).
- Association Familiale de la Charente : + 4 000 €. Il s'agit du partenariat avec l'association dans le cadre du projet d'appui aux parents ayant des horaires atypiques suite au bilan 2023. Ce projet est en place depuis 2021.
- Basket Ball : + 5 000 € provisionné pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association pour une aide à l'acquisition d'un minibus. Le montant total n'est pas encore arrêté et la somme indiquée sera le plafond maximum, la somme finale sera définie au vu de la

participation des autres communes dont les joueurs sont membres des équipes CTC et des aides de la Fédération et de la Région.

A noter que l'enveloppe globale des subventions sera ajustée lors d'une prochaine décision modificative afin de tenir compte, pour les différents centres de loisirs de la commune accueillant des enfants le mercredi, de la modification du temps scolaire à compter de la rentrée scolaire 2024 (passage 4,5 jours à 4 jours). Cette nouvelle organisation scolaire devrait naturellement influencer sur l'activité des centres de loisirs sur la journée du mercredi, la participation de la commune sera affinée en fonction des modalités d'accueils et des effectifs de rentrée, ainsi que du taux de financement de la CAF pour ces nouvelles ouvertures, et donc intégrée dans une décision modificative.

Plusieurs abonnements pour des logiciels informatiques à destination des services vont être pris (41 600 €) :

- Gestion des congés dématérialisés : 12 000 €.
- Accompagnement profil public avec la mise à disposition d'outils pour l'aide au recrutement et le développement de la marque employeur : 5 100 €.
- Aide à la gestion des procès-verbaux (police municipale) : 2 000 €
- Mise à jour Planitech (soëlys) et Atal (PAD) : 22 500 €

Enfin, l'enveloppe dédiée à la participation pour la répartition des charges de fonctionnement des écoles est abondée de 1 000 € (1 521 € au BP). Pour rappel, il s'agit d'aides versées aux communes qui reçoivent dans leurs écoles maternelles et élémentaires des élèves dont la famille est domiciliée sur Soyaux.

**Transfert du chapitre 011 vers le chapitre 65 – charges de gestion courante : + 5000,00 €**

Vu au C-I (chapitre 011), cela correspond aux versements des bourses d'études et de permis de conduire.

<b>C-II – LES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 454 554,41 €</b>
--	-----------------------

<b>Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 454 554,51 €</b>
--	-----------------------

Un montant de 1 454 554,41 € est viré en section d'investissement afin d'équilibrer cette section.

<b>D- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 720 954,41 €</b>
--	-----------------------

<b>D-I-LES AJUSTEMENTS DE RECETTES DE FONCT.</b>	<b>51 575,00 €</b>
--	--------------------

<b>Chapitre 73 – Impôts et Taxes</b>	<b>-72 344,00 €</b>
--------------------------------------	---------------------

Suite à la transmission des états fiscaux 2024 par la Préfecture, il convient de réduire les recettes fiscales liées aux impôts locaux de 72 344 € (6 742 000 € inscrit au BP / 6 669 656 € notifié).



**Chapitre 74 – Subventions et Participations****+ 123 919,00 €*****Les ajustements de la Dotation globale de fonctionnement 2024 :***

- Dotation forfaitaire notifiée (1 367 296 €) ..... - 18 704 €
- Dotation solidarité urbaine notifiée (2 659 609 €) ..... + 58 609 €
- Dotation nationale de péréquation notifiée (153 714 €) ..... - 1 286 €
- Dotation élu local (163 €)..... + 163 €

La Dotation Politique de la Ville 2024 notifiée est de 315 937 €. L'inscription du BP 2024 d'un montant de 300 000 € doit donc être augmentée de 15 900 €.

Les allocations compensatrices des différents impôts locaux initialement prévues à hauteur de 200 000 € sont notifiées pour 269 237 € (+ 69 237 €).

<b>D-II– L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>1 669 379,41 €</b>
---	-----------------------

L'inscription consiste à reprendre le résultat de clôture de fonctionnement 2023 après affectation à la section d'investissement s'élevant à 1 669 379,41 €.

**002 – Excédent de fonctionnement****+ 1 669 379,41 €**

Vous voudrez bien en délibérer et voter, par chapitre, le Budget Supplémentaire pour 2024 selon la balance ci-dessous :

Section de fonctionnement							
chap.	Dénomination	Dépenses			Recettes		
		Reports	Inscrit	Total	Reports	Inscrit	Total
011	Charges générales		121 300,00 €	121 300,00 €			
012	Charges de personnel		30 000,00 €	30 000,00 €			
65	Charges de gestion courante		115 100,00 €	115 100,00 €			
73	Impôts et taxes					-72 344,00 €	-72 344,00 €
74	Dotations et participations					123 919,00 €	123 919,00 €
002	Excédent reporté 2023					1 669 379,41 €	1 669 379,41 €
	<b>Opérations REELLES de fonct.</b>	<b>0,00 €</b>	<b>266 400,00 €</b>	<b>266 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 720 954,41 €</b>	<b>1 720 954,41 €</b>
023	virement vers investissement		1 454 554,41 €	1 454 554,41 €			
	<b>Opérations d'ORDRE de fonct.</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 454 554,41 €</b>	<b>1 454 554,41 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 720 954,41 €</b>	<b>1 720 954,41 €</b>
-----------------------------	-----------------------	-----------------------


Section d'investissement							
chap.	Dénomination	Dépenses			Recettes		
		Reports	Inscrit	Total	Reports	Inscrit	Total
001	Déficit 2023 reporté		409 781,08 €	409 781,08 €			
1068	Affectation résultat 2023					1 345 551,11 €	1 345 551,11 €
10	Dotations						0,00 €
118	Opération Plan handicap voirie	295 000,00		295 000,00 €	88 650,95 €		88 650,95 €
122	Opération Rénovation Mairie			0,00 €	64 008,57 €		64 008,57 €
123	Opération Rénovation Energétique Bâtiments		500 000,00 €	500 000,00 €		996 182,00 €	996 182,00 €
13	Subventions d'investissement			0,00 €	608 225,55 €	263 203,00 €	871 428,55 €
16	Emprunts et rembours. dette			0,00 €		-449 499,41 €	-449 499,41 €
20	Immobilisations incorporelles	55 098,60	8 000,00 €	63 098,60 €			
204	Subventions d'équipement versées	251 312,85	110 000,00 €	361 312,85 €			
21	Immobilisations corporelles	1 044 450,94	1 646 440,00 €	2 690 890,94 €			
23	Immobilisations en cours	50 792,71		50 792,71 €			
	<b>Opérations REELLES d'invest.</b>	<b>1 696 655,10</b>	<b>2 674 221,08 €</b>	<b>4 370 876,18 €</b>	<b>760 885,07 €</b>	<b>2 155 436,70 €</b>	<b>2 916 321,77 €</b>
021	virement du fonctionnement					1 454 554,41 €	1 454 554,41 €
	<b>Opérations d'ORDRE d'invest.</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 454 554,41 €</b>	<b>1 454 554,41 €</b>

<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>4 370 876,18 €</b>	<b>4 370 876,18 €</b>
-----------------------------	-----------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés et cinq abstentions (M. CROS Mmes BURON, BISBAU, DALLA VALLE et M. JACQUILLARD) vote, par chapitre, le budget supplémentaire pour 2024 pour un montant de 1 720 954, 41 € en fonctionnement et un montant de 4 370 876,18 € en investissement.

Fait et délibéré en mairie, le 26 juin 2024.

Le maire,

  
François NEBOUT